

---

à des fins pacifiques dans le monde entier se réalise sans multiplier le danger de la prolifération des armes nucléaires et les risques de guerre nucléaire?

Le Canada a récemment répondu à cette question par la bouche de son premier ministre, monsieur Trudeau; pour lui c'est une question d'obligations. En tant que pays économiquement avancé, le Canada veut faire tout ce qu'il peut pour aider les pays moins développés du monde à franchir le seuil de l'ère technologique. Mais en même temps, il incombe au Gouvernement du Canada de faire en sorte que les matériaux, l'équipement et la technologie nucléaires ne soient pas détournés vers la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires. C'est pourquoi le Canada appuie fermement l'application par l'Agence internationale de l'énergie atomique, de garanties efficaces. Il croit fermement que les efforts déployés par les importateurs et les exportateurs de matériaux, d'équipement et de technologie nucléaires, pour en arriver à des garanties plus efficaces à l'égard de la coopération et du commerce nucléaires internationaux faciliteront beaucoup le développement mondial des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Comme l'indique notre ordre du jour, les possibilités qu'offrent les zones exemptes d'armes nucléaires en tant que moyen de prévenir la prolifération des armes nucléaires suscitent de plus en plus d'intérêt. L'an dernier, l'Assemblée a demandé à la CCD d'entreprendre une étude, complète et sous tous ses aspects, de la question des zones exemptes d'armes nucléaires et de faire rapport à la session en cours. Nous sommes maintenant saisis du rapport du Groupe spécial d'experts gouvernementaux et je voudrais ici, comme je l'ai fait à la CCD, les remercier de l'examen approfondi d'un sujet fort complexe.

Bien que le rapport ait cerné un certain nombre de principes de base sur lesquels tous les experts se sont entendus, il reste plusieurs problèmes à résoudre et des divergences d'opinions à concilier, ce qui fait ressortir, à notre avis, la nécessité de juger chacune des propositions visant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, selon ses propres mérites.

Comme plusieurs gouvernements n'ont peut-être pas eu l'occasion d'examiner entièrement le rapport, je ne m'arrêterai pas, pour l'instant, aux détails de son contenu. Le Canada est cependant déçu de constater que les experts n'ont pu, à l'unanimité, s'entendre pour dire que l'interdiction efficace de la mise au point, de l'acquisition ou de la possession, à quelque fin que ce soit, de tout dispositif explosif nucléaire, par les pays qui la composent, constitue l'un des principes essentiels de toute zone exempte

---